



CANDIDATS CPGE BEL

École autonome de l'université Sorbonne nouvelle – Paris 3, l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) forme des interprètes de conférence, des traducteurs spécialisés, des interprètes en langue des signes française et des chercheurs. Elle est habilitée à délivrer un master professionnel de traduction et elle est membre du réseau Master européen de traduction (EMT).

Depuis 2011, l'ESIT offre aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles la possibilité de postuler aux épreuves d'admission en **master de Traduction éditoriale, économique et technique** dans le cadre de l'ouverture de la Banque d'épreuves littéraires (BEL) à d'autres écoles et formations.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les étudiants préparant le concours A/L de l'ENS (Ulm), le concours littéraire de l'ENS de Lyon ou le concours « langue étrangère : anglais » de l'ENS de Cachan.
- Les candidats doivent parfaitement maîtriser deux ou trois langues, dont le français. En combinaison linguistique trilingue, l'anglais est obligatoire et l'autre langue peut être l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais ou le russe. Les combinaisons à deux langues, dont le français, sont ouvertes uniquement avec l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois et le japonais.
- Selon que l'étudiant aura effectué une ou deux années en classe préparatoire, son intégration à l'École sera différente (voir plus bas).

COMMENT PROCÉDER ?

- Les étudiants intéressés par l'ESIT doivent déposer un dossier sur le site commun de la banque d'épreuves littéraires (BEL), www.concours-bel.fr, en veillant à cocher l'ESIT dans la section « Banques/Concours/Options ».
- Le dossier doit être déposé entre le 10 décembre 2016 et le 10 janvier 2017.
- L'ESIT conseille, afin de lui permettre d'évaluer les candidats dans les meilleures conditions, de choisir des épreuves à option « linguistiques » correspondant au choix de la combinaison linguistique déposée.
- En février 2017, les étudiants doivent envoyer, en rappelant la combinaison linguistique présentée à l'ESIT (combinaison linguistique trilingue : langue maternelle A, langue active B, langue passive C ; combinaison linguistique bilingue : langue maternelle A, langue active B), le bulletin de notes du 1er semestre à l'adresse contact-bel-esit@univ-paris3.fr afin que le jury Traduction puisse délibérer en connaissance de cause.
- Les étudiants ne peuvent s'inscrire qu'en master Traduction¹.
- Les étudiants admissibles et sous-admissibles à la BEL sont dispensés des épreuves d'admissibilité à l'ESIT. Au vu de leurs notes aux concours susmentionnés – et notamment aux épreuves de langues – l'ESIT les autorisera ou non à se présenter aux épreuves d'admission, selon le barème que son jury aura fixé pour cette voie.
- Les candidats retenus seront convoqués à des épreuves écrites d'admission (voir encadré « Nature des épreuves »). L'admission sera prononcée par le jury de l'ESIT en fonction des résultats obtenus.
- Les candidats ayant présenté aux concours ENS une ou deux épreuves de langue pour lesquelles la section Traduction de l'ESIT ne prévoit pas d'enseignement ne seront pas retenus par le jury de l'ESIT.

COMMENT INTÉGRER L'ESIT ?

- Candidats « carrés » (2 années de CPGE) : maintien du bénéfice de l'admission à l'ESIT **pendant un an** (renouvelable un an supplémentaire pour les candidats admis à l'ENS). Pour entrer définitivement à l'ESIT, l'étudiant devra soit avoir validé une L3 dans une université française ou étrangère, soit avoir effectué une seconde année de khâgne. L'attention de ces étudiants est attirée sur le bénéfice que peut constituer, pour leur future formation, un séjour prolongé à l'étranger.

¹ L'inscription dans une université de référence est obligatoire pour valider l'inscription des candidats qui, tout en ayant été reçus aux examens d'entrée de l'ESIT, doivent en effet également être en possession de 180 ECTS. Une attestation de réussite ou une attestation d'équivalence de licence + une attestation de parcours du lycée sont requises lors des inscriptions à l'ESIT en septembre 2016.

- Candidats « cubes » ou « bicarrés » (3 années de CPGE) : admission en première année de Master ou maintien du bénéfice de l'admission à l'ESIT pendant un an (renouvelable un an supplémentaire pour les candidats admis à l'ENS).

QUELQUES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Quels sont les critères d'admissibilité à l'ESIT ?

1. Cas des candidats ayant présenté 2 épreuves BEL de langue vivante LV1 et LV2 (ou épreuve option A/L) :
➔ moyenne requise = 13 (toute note inférieure à 10 étant éliminatoire) ;
2. Cas des candidats ayant présenté 1 épreuve ou 2 épreuves BEL de langue vivante LV1 :
➔ note ou moyenne requise = 14 (toute note inférieure à 10 étant éliminatoire).

Qu'est-ce qu'une combinaison linguistique ?

Selon la terminologie professionnelle, également adoptée par l'ESIT, la combinaison linguistique d'un traducteur s'énonce toujours en commençant par sa langue maternelle A, suivie de sa ou ses langues de travail, B puis C :

- la **langue A** est une langue maternelle cultivée, riche, maniée avec précision et aisance. C'est la langue principale vers laquelle travaillent les traducteurs.
- la **langue B** est un moyen d'expression rapide et précis, dont toutes les nuances sont comprises.
- la **langue C** est aussi parfaitement comprise que les langues A et B, mais les traducteurs ne sont pas appelés à travailler vers leur langue C.

Quelle est la nature des épreuves d'admission ?

Les examens d'admission en master Traduction visent à vérifier que le candidat possède, outre les connaissances linguistiques indispensables dans sa ou ses autres langues de travail, une excellente maîtrise de sa langue maternelle.

Aucun dictionnaire ou autre support n'est autorisé pendant les examens. Ils se déroulent sur une journée et se composent de :

- **deux épreuves de synthèse et de traduction**, de B en A et de C en A (ou de B en A et de A en B pour les combinaisons linguistiques à deux langues). Durée de chaque épreuve : 1h30.
- **une épreuve d'expression écrite** en langue B, sur un sujet d'ordre général. Durée de l'épreuve : 1h00.

Les textes proposés pour les épreuves de synthèse et traduction ne sont pas spécialisés, ils sont généralement issus de la presse généraliste d'un pays de la langue source. Leur longueur est d'environ 1 000 à 1 200 mots. Il est demandé aux candidats :

- d'en réaliser une synthèse d'environ 400 mots : il ne s'agit pas de faire un résumé respectant nécessairement l'articulation du texte source, mais de dégager les idées principales par rapport aux idées secondaires, sans paraphraser le texte ni ajouter d'éléments qu'il ne contient pas.
- de traduire un fragment cohérent vers la langue A (et vers la langue B pour les combinaisons linguistiques à deux langues). Le candidat devra s'attacher au sens du texte, et non aux mots qui le composent.

L'épreuve d'expression écrite porte sur un sujet d'ordre général et doit être d'une longueur d'environ 400 à 450 mots. Une attention particulière devra être apportée à l'enchaînement des idées et à la fluidité de l'expression.

Comment se préparer aux épreuves d'admission ?

Aucun apprentissage spécifique n'est nécessaire. Il est néanmoins conseillé de lire régulièrement la presse dans sa langue maternelle et dans chaque langue de travail, d'être curieux et de s'intéresser aux sujets d'actualité, quel qu'en soit le domaine, afin de disposer d'une très grande culture générale.

Les candidats peuvent acquérir le fascicule « Comment perfectionner ses compétences linguistiques » sur la boutique en ligne de l'ESIT : http://boutique.univ-paris3.fr/esit/index.php?id_category=31&controller=category&id_lang=5

Toutes les informations utiles (modalités d'inscription, dossier à constituer, dates des épreuves, détails sur le master Traduction, etc.) sont publiées sur le site de l'ESIT, dans la rubrique dédiée aux candidats CPGE/BEL : www.esit.univ-paris3.fr, menu Candidats / Candidats CPGE.

Courriel : contact-bel-esit@univ-paris3.fr

Date des épreuves d'admission : vendredi 7 juillet 2017